

# L'ILLETTRISME EN FRANCE

---

Un beau matin de janvier 1984, la France se réveille dans la stupeur : les radios et les journaux du matin apprennent à ses habitants qu'aujourd'hui, dans leur pays, il y a encore des illettrés. Nouvelle stupeur en effet ! Après un siècle de scolarité obligatoire pour tous, comment était-ce possible ? C'est que la presse se faisait l'écho de la publication d'un rapport au Premier Ministre, *Des Illettrés en France*<sup>1</sup>. Cette date marque un tournant à plusieurs égards.

## Un fait voilé

---

En premier lieu, c'est la reconnaissance officielle d'un fait jusque-là ignoré ou voilé. Trois ans auparavant, la France, comme la plupart des autres pays européens, répondait à une enquête du Parlement européen en affirmant qu'il n'y avait plus d'analphabètes sur son territoire, hormis le cas de certains immigrés. Tous les jeunes Français étant passés, pour une durée de plus en plus longue, par l'École de la République, nul ne pensait à douter qu'ils fussent alphabétisés.

Retournement complet : le rapport pose dès l'avant-propos qu'« *il est aujourd'hui reconnu que l'analphabé-*

*tisme existe dans ce pays et qu'il n'est pas marginal* ».

En second lieu, se trouvent officialisés aussi un glissement sémantique et un néologisme. En effet, jusque-là le mot « illettré » était synonyme d'« analphabète » : il désignait une personne ne connaissant pas les lettres (de l'alphabet), et, par conséquent, ne sachant ni lire ni écrire. Désormais, les deux notions se séparent. « Analphabète » garde son sens originel, alors que « illettré » prend un sens flottant.

Les auteurs du rapport lui confèrent la même signification que ce que l'Unesco a appelé en 1960 l'« *analphabétisme fonctionnel* », à savoir : « *être incapable de lire et d'écrire en le comprenant un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne* ». Le rapport indique lui-même que cette définition n'est pas opératoire et qu'elle ne rompt pas avec « *le flou qui accompagne les usages courants du terme "illettré"* ». Un « illettré » est donc quelqu'un qui a des connaissances en lecture, mais

JEAN VOGLER

Groupe permanent de lutte  
contre l'illettrisme (GPLI)

---

1. Véronique ESPERANDIEU, Antoine LION, Jean-Pierre BENICHO, *Des Illettrés en France*, Rapport au Premier Ministre, Paris, La Documentation française, 1984.

n'en a pas suffisamment pour faire face à certaines situations de la vie quotidienne ou professionnelle. Les critères du « niveau suffisant » sont donc aussi variables que les situations, à l'infini. Sur ce sens flottant d'« illettré », on va forger le néologisme « illettrisme ». Les auteurs du rapport reprennent à leur compte le terme choisi par le Mouvement ATD Quart Monde, pour les raisons suivantes : « *Le Mouvement (ATD Quart Monde) a choisi d'utiliser le terme "illettrisme", celui d'analphabétisme ayant une connotation très péjorative pour les adultes du Quart Monde. Par ailleurs le terme "alphabétisation" a été abandonné, n'évoquant trop souvent que l'action entreprise avec des travailleurs immigrés. Une situation ignorée exige un vocabulaire nouveau, fût-ce au prix d'un barbarisme* »<sup>2</sup>.

L'intention est donc de distinguer des degrés d'apprentissage différents entre *analphabétisme* et *illettrisme*, de distinguer aussi des populations d'origines différentes et d'éviter le « sens péjoratif ». Le suffixe *-isme* a une double vertu. D'une part, il permet de passer de ce qui qualifie une personne (et risque donc de la stigmatiser) à un phénomène abstrait sur lequel on peut discourir sans impliquer des personnes concrètes. D'autre part, il transforme ce qui peut être un problème individuel en un problème social.

### **La reconnaissance d'un problème social**

Ce point parachève une évolution entamée depuis quelques années, repérable notamment dans les discours sur l'échec scolaire. Cette dernière expression, aujourd'hui devenue un syntagme figé familier, n'existait pas avant les années 60. Certes, depuis les origines de l'école, il y a toujours eu des élèves qui échouaient aux examens ou qui ne réussissaient pas à apprendre ce qu'on leur enseignait.

Ainsi, dans les années 30, seulement un peu moins de la moitié d'une classe d'âge obtenait le certificat d'études primaires ; et le taux de réussite au baccalauréat (par rapport au nombre de candidats présentés) a connu une remarquable stabilité depuis le début du siècle, de l'ordre de 60 %.

Mais ces taux de réussite – et donc les taux d'échec – étaient considérés comme « normaux ». La réussite distinguait le mérite. L'égalité républicaine n'était pas encore l'égalité des chances individuelles, mais l'égalité des citoyens face aux institutions de la République. Celle-ci se devait d'offrir les mêmes prestations, les mêmes services à tous (c'est la mission de service public à la française). Que, dès lors, certains puissent se réaliser mieux que d'autres par ces institutions, était affaire de responsabilité individuelle et non collective ; c'est le sens même de l'élitisme républicain. Ce point de vue change du tout au tout à partir des années 60 ; désormais, le système scolaire s'interroge sur lui-même, sur la validité et la pertinence de ses objectifs, sur sa capacité à les atteindre, bref sur sa propre responsabilité dans l'échec d'une partie de ses élèves. Au-delà de la responsabilité individuelle, l'accent est mis sur la responsabilité collective de l'institution et donc de la société qui l'a instituée. On se met alors en quête des causes et des solutions ; là commence « la lutte contre l'échec scolaire », près de vingt ans avant la « lutte contre l'illettrisme ». Dans les deux cas, il s'agit d'un retournement fondamental de perspective : l'échec des individus devient un signe de l'échec de la société française dans son ensemble ; elle doit donc en prendre conscience et le prendre en charge collectivement pour y remédier.

### **Le processus d'exclusion**

Comment en est-on arrivé à ce changement de perspective, à cette mise en cause de la responsabilité collective que pointe le rapport de 1984 ? Schématiquement, on pourrait dire qu'il s'agit de l'effet psychologique de la fin de l'expansion des Trente

Glorieuses. Si ces années n'ont pas été si glorieuses à tous égards, elles n'en ont pas moins vu une amélioration générale des conditions de vie de la majorité de la population française, grâce à une croissance forte et un quasi plein emploi.

Cette tendance se modifie durablement à partir du début des années 70. Le processus d'intégration et de promotion sociale se ralentit, voire s'inverse dans certains cas, pour devenir un processus d'exclusion, de « déchirure » sociale<sup>3</sup>. Ce qui pouvait jusqu'à paraître des échecs résiduels ou marginaux (des sortes d'accidents), à traiter par l'assistance de l'État providence, devient progressivement un problème social crucial. Le pouvoir politique ne peut plus rester sourd face à ceux (mouvements associatifs, travailleurs sociaux) qui l'alertent sur la persistance, puis la croissance de ce qu'on appellera bientôt l'exclusion. Comme habituellement en France, il manifeste son attention en demandant des rapports, sur la pauvreté d'abord<sup>4</sup>, puis sur l'illettrisme. Il reviendra aux sociologues ou aux historiens d'expliquer ce cheminement du problème économique de la pauvreté au problème culturel de l'illettrisme. Est-ce une vieille croyance républicaine selon laquelle l'instruction vaincrait la pauvreté, comme si le manque de l'une était la cause de l'autre ? C'est en tout cas la voie suivie : sur la scène politique (et même pour ATD Quart Monde), le problème de l'illettrisme supplante celui de la pauvreté.

### **L'invention de l'illettrisme**

Une fois le problème énoncé sur la place publique, quelles réactions suscite-t-il ?

D'abord, il faut parler de l'attente ainsi provoquée chez tous ceux, militants associatifs, travailleurs sociaux,

2. Mouvement ATD Quart Monde, *Rapport moral*, 1979.

3. Cf. Alain LIPIETZ, *La Société en sablier*, Paris, La Découverte, 1996.

4. Fondation pour la recherche sociale, *La Pauvreté et la lutte contre la pauvreté*, décembre 1980 ; Gabriel OHEIX, *Contre la précarité et la pauvreté, soixante propositions*, février 1981.

formateurs, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire reconnaître le problème par la société civile et qui ont en quelque sorte « inventé » l'illettrisme. L'attente que la volonté politique, et donc les moyens, soient enfin trouvés pour éviter que ne s'installe cette « société duale », qu'ils prédisaient à défaut d'une action d'ampleur.

**IL FAUT À LA FOIS  
CONSTRUIRE  
LES FONDATIONS  
SUR L'UNITÉ  
ET LA DIVERSITÉ,  
FÉDÉRER  
LES ÉNERGIES  
ET RASSEMBLER  
DES ACTEURS**

Attente commune, qui mobilise autour de ce nouveau mot « illettrisme », aux contours commodément indéfinis, mais qui, dès le départ, rassemble objets, publics, territoires différents. Ceux qui parlent alors des exclus de la grande pauvreté, et ceux qui pointent les difficultés de « reconversion » des nouveaux chômeurs de la sidérurgie lorraine, ne parlent pas des mêmes lieux, ni des mêmes personnes, et ne visent pas les mêmes horizons. Entre ces deux terrains, combien de marges et d'interstices !

Ainsi, l'attente ne se réfère pas à un univers unique et homogène, mais à une constellation de situations et d'expériences. A cette hétérogénéité, chacun le pressent, on ne peut répondre par une politique univoque ou centralisée : il faut à la fois construire les fondations sur l'unité et la diversité, fédérer les énergies et rassembler des acteurs, pour en faire des partenaires sachant exceller dans

le partage de leurs complémentarités. Au départ encore, à l'attente des pionniers correspondent l'étonnement, l'incrédulité ou le questionnement du plus grand nombre : hommes politiques, administrateurs, citoyens ordinaires. Tant d'illettrés en France, aujourd'hui, est-ce possible ? Combien au juste ? Et voici la lancinante question du nombre. Que fait l'école ?

Et voici la recherche des causes, des responsabilités, et la tentation de désigner un bouc émissaire à la vindicte générale. Voilà aussi ceux qui ont les solutions, les recettes miracles, ceux qu'on n'a jamais voulu écouter (« sinon on n'en serait pas là ! ») et qui espèrent être enfin entendus. Du catastrophisme à la banalisation, de la commisération à la plaisanterie, extrême est la diversité des réactions de l'opinion. De plus, comme à l'habitude, l'opinion étant volatile, ces réactions sont éphémères : sitôt révélé, l'illettrisme, sensation faite, retombe dans l'oubli. Il faut donc, sans relâche, reprendre les informations, expliquer et partager les objectifs, évaluer un phénomène qu'il faudrait certes encore se donner la peine et le temps de connaître mieux, alors même qu'on est sous la pression des questions et de l'urgence des réponses.

**Multiplie  
des points de vue**

Il est nécessaire de rappeler cette ambiance de départ, caractérisée par la diversité (voire la contradiction) des attentes et des réactions, la multiplicité des points de vue. Car c'est cela qui éclaire la question de l'évolution des quinze dernières années. Dès le rapport fondateur, les différentes facettes du problème sont présentes :

- *l'approche sociale*, dans laquelle l'illettrisme est intolérable au nom de la justice, parce que facteur d'inégalité, risque de « société duale » (pour reprendre les termes du rapport), d'exclusion ;
- *l'approche économique*, dans laquelle l'illettrisme est cause de perte d'emploi et obstacle pour en retrouver un ;

- *l'approche « vie quotidienne »*, dans laquelle l'illettrisme crée une gêne pour faire son marché, s'orienter dans des lieux non familiers, remplir des formulaires administratifs, etc. ;

- *l'approche pédagogique*, dans laquelle on cherche à remédier à l'illettrisme par le repérage des personnes concernées et leur mise en formation ;

- *l'approche psychologique*, voire existentielle, dans laquelle l'illettrisme se vit en termes d'image de soi, souvent négative, par rapport à cet écrit qu'on ne maîtrise pas ;

- *l'approche politique*, dans laquelle l'illettrisme constitue un obstacle à l'exercice d'une véritable citoyenneté active au sein de la nation, et donc un risque pour la démocratie...

En quinze ans, cette diversité d'approche initiale est restée toujours présente, mais avec, selon les moments et les circonstances (voire les modes), des focalisations sur tel ou tel aspect. Il y eut ainsi le temps des statistiques, celui de la formation, aujourd'hui celui de l'emploi, demain, peut-être, celui de la citoyenneté...

Dans le même temps, sans beaucoup de bruit, au cours des dernières années, bien des choses ont changé. On sait aujourd'hui fournir des chiffres sur l'illettrisme, tout en nuancant leur valeur, tant ils dépendent de la définition que l'on donne de l'illettrisme. Il a fallu, pour en arriver là, passer par de multiples opérations de comptage et une longue réflexion sur les définitions ; on ajoute volontiers un « s » au terme même, pour indiquer la pluralité des histoires et des situations, pour laisser la porte ouverte à de nouvelles acceptions.

Ainsi, *on sait mieux lire et compter l'illettrisme, tout en sachant que la question essentielle n'est pas là*, ce qui n'empêche pas d'ailleurs la presse et l'opinion d'en redemander périodiquement. La prise de conscience et la mobilisation ont progressé ; l'exclusion et le chômage aussi, hélas ! Et les liens qui existent nécessairement entre ces deux termes ne sont pas faciles à démêler.

## Une meilleure prise en compte

Grâce à une conjonction d'efforts, les publics en situation d'illettrisme sont sans doute mieux identifiés. On dit moins « repérés », mot qui fait un peu marqueur – le vocabulaire aussi évolue –, alors qu'on cherche à ne pas prononcer ou écrire le mot « illettré ». Ainsi, en même temps qu'on est attentif à ses usages et soucieux d'éviter ses effets pervers, le terme voit son champ sémantique s'élargir de jour en jour : il est évoqué dans les administrations, les entreprises, les lieux de formation, y compris pour des personnes en activité, mais susceptibles de courir un risque d'exclusion pour ces raisons. Mais c'est bien de personnes et de leur légitime aspiration à une formation de base qu'il est question, face aux exigences croissantes de notre époque.

Corrélativement, la prise en compte de l'illettrisme dans les dispositifs de formation a progressé. Des formations spécifiques, mieux adaptées à ces publics, se sont développées pour renforcer celles de droit commun. Enrichies de ces avancées, les politiques se sont structurées au plus près des réponses à proposer, dans les départements et les régions, s'appuyant sur les correspondants locaux du GPLI (désignés par les préfets) et les centres de ressources conventionnés dans ce cadre. Ce qui domine, c'est l'attention portée au contexte : la diversité des dispositifs et des partenariats en témoigne.

Pour autant, bien des questions demeurent quant aux objectifs poursuivis, et donc, quant aux contenus : insertion professionnelle, développement personnel, éducation populaire et citoyenne, deuxième chance ou éducation tout au long de la vie... ? Rien n'est neutre et, *au sens le plus large, tout est politique, puisqu'il s'agit pour chacun de lire le monde, d'écrire sa vie, ou l'inverse...* L'enjeu est là, fait de ces choix ! De la place donnée à chacun dans cette perspective.

Juillet 1998

## Le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI)

**Illettrisme** : la situation des personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit, pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie sociale, culturelle, professionnelle et personnelle.

En France, comme dans la plupart des pays industrialisés, 10 à 20 % de la population adulte se trouvent concernés à des degrés divers par l'illettrisme.

### Structure et composition

Mission interministérielle créée en 1984, le GPLI est placé auprès du ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

*Président* : Pierre Lequiller, député-maire de Louveciennes (78)

*Secrétaire générale* : Véronique Espérandieu

Le GPLI s'appuie sur un secrétariat national et un réseau de correspondants régionaux et départementaux désignés par les préfets dans les services déconcentrés de l'État. Lieu de travail commun à de nombreux partenaires publics et privés, il suscite et anime la politique nationale de lutte contre l'illettrisme. Un comité national d'orientation réunit une diversité de partenaires institutionnels et associatifs. Il définit les axes de travail et les moyens à mettre en œuvre.

Une commission scientifique nationale approuve les protocoles de recherche et d'évaluation qui lui sont soumis.

### Orientations et axes de travail

#### 1. Agir auprès des publics

- dès la petite enfance et tout au long de la scolarité des jeunes : promouvoir l'éveil éducatif et culturel ; favoriser la réussite scolaire ;
- auprès des publics, jeunes et adultes, en situation d'illettrisme : améliorer l'accueil, l'information et l'orientation ; développer les possibilités de formation ; promouvoir l'accès ou le maintien dans l'emploi.

#### 2. Appuyer les professionnels

- proposer des ressources techniques et pédagogiques ;
- qualifier les intervenants ;
- sensibiliser et mobiliser ;
- mener des études et recherches

#### 3. Promouvoir des réponses nationales et locales

- un programme national d'appui aux acteurs locaux ;
- des programmes interministériels avec notamment le ministère de la Défense, le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation nationale ;
- des programmes régionaux de lutte contre l'illettrisme déclinés dans les différents départements.

### Moyens d'intervention

#### 1. Un réseau de correspondants locaux

Les correspondants régionaux et départementaux ont pour mission de mobiliser les partenaires locaux : services de l'État, collectivités territoriales, entreprises, chambres consulaires, associations, organismes de formation, services socioculturels, médias, fondations...

Ils recherchent leur complémentarité et assurent la cohérence des programmes.

#### 2. Des ressources à la disposition des acteurs

Outre un programme de recherche, le GPLI propose :

- des lieux d'information et d'échanges : des centres ressources illettrisme, un espace documentaire national, des séminaires de réflexion ;

- des publications : un bulletin trimestriel, *En toutes lettres*, une collection à la Documentation française, des cahiers techniques, des bibliographies ;

- un service téléphonique grand public « 08 02 33 34 35 » et un service télématique sur Internet : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) ;

- les centres ressources illettrisme :

Le GPLI conventionne 45 centres ressources dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme. Réseau d'appui aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme, ils reçoivent élus, responsables locaux, prescripteurs de formation, responsables d'organismes de formation, formateurs salariés ou bénévoles, travailleurs sociaux, enseignants, bibliothécaires... Ils offrent divers services : conseils méthodologiques et pédagogiques, consultations et prêts de documents pédagogiques, rencontres thématiques, actions de sensibilisation, échanges entre partenaires...

- un espace documentaire national :

Un espace documentaire national informe sur les politiques d'insertion socioculturelles et économiques, l'ingénierie de la formation, les recherches scientifiques, les démarches et outils pédagogiques portant sur l'expression orale et écrite, l'éducabilité cognitive, les mathématiques, la vie sociale et professionnelle.

### Moyens de financement

Près de 80 % des financements sont mobilisés dans le cadre des programmes régionaux de lutte contre l'illettrisme. Selon le type d'activité menée et les publics concernés, les actions de lutte contre l'illettrisme font appel à diverses sources de financement public ou privé :

- dispositifs de droit commun de l'État ;
- crédits spécifiques d'intervention illettrisme (ministère de l'Emploi et de la Solidarité) ;
- Fonds social européen (FSE), objectif 3 ;
- Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) ;
- caisses d'allocations familiales ;
- collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, communes) ;
- entreprises (obligation légale de financement de la formation professionnelle continue, loi de 1971) ;
- organismes consulaires ;
- fonds d'assurance formation ;
- fondations...

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité  
**Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme**  
 9-11 rue Georges Pitard  
 75740 Paris Cedex 15  
 Tél. : 01 53 68 78 01/02  
 Fax : 01 53 68 78 00